

3D 35
Société civile immobilière
au capital de 3 000 euros
Siège social : 3 avenue de Bretagne
35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE

Les soussignés :

- Monsieur Arnaud DELOY, demeurant 1 place du Général Pierre Billotte, 94000 CRETEIL
- Monsieur Florian DEMAY, demeurant 3 avenue de Bretagne, 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE
- Monsieur Louis-Emmanuel DESHOULIERE, demeurant 30 avenue du Chêne Joli, 35530 NOYAL SUR VILAINE

Agissant en qualité de seuls associés de la société 3D, société civile au capital de 3 000 euros, dont le siège est 3 avenue de Bretagne - 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous signature électronique privée en date du 29 avril 2025.

Nomment en qualité de gérant de la Société pour une durée illimitée :

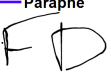
- **Monsieur Florian DEMAY,**
né le 05 mai 1994 à RENNES (35)
demeurant 3 avenue de Bretagne 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE

Monsieur Florian DEMAY dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur, et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, la gérance ne pourra sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés, acheter, vendre ou échanger tous immeubles, acquérir et céder toute mitoyenneté, stipuler et accepter toutes servitudes, contracter tous emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, consentir toutes hypothèques et autres garanties sur les actifs sociaux.

Monsieur Florian DEMAY accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Paraphe


Paraphe


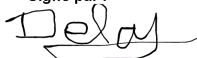
DS


Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Acte sous signature électronique privée, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, le 29/04/2025, date convenue de manière certaine entre les parties nonobstant d'éventuelle(s) signature(s) électronique(s) postérieure(s).

Arnaud DELOY

Signé par :

368CEA8E88EE49E...

Florian DEMAY

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Signé par :

DBAE8773D1944E4...

Louis-Emmanuel DESHOULIERE

DocuSigned by:

53DBF6FC114645B...